1. Toutes les professions médicales et paramédicales reconnues par un diplôme d’Etat
2. Tous les professionnels travaillant dans la chaine du soin et étant de près ou de loin en contact avec les patients. Exemple, les professionnels travaillant dans les labos, les chercheurs, les assistantes sociales, les secrétaires médicales, les magasiniers d’hôpitaux, et pourquoi pas, certains administratifs dont le métier serait directement en lien avec la chaine des soins.
3. Tous les professionnels pratiquant une médecine ou des soins : énergétiques, holistiques ou traditionnels. La liste est énorme ! 😉
4. Reste que pour les professions telles que les pompiers ou les éducateurs, qui ne sont pas des « soignants » à proprement parler, l’idéal serait qu’ils s’inspirent du Serment d’Asclépios pour élaborer eux aussi un serment plus spécifique à leur profession. Toutefois, rien n’empêche, en attendant, qu’ils prêtent le Serment d’Asclépios, s’ils se sentent légitimes pour le faire (s’ils considèrent en conscience qu’il apportent du soin ou qu’ils aident à rétablir la santé des gens dont ils s’occupent.)